

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1149

2 juin 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Account & Management Fiduciaire S.A. | 55125 | Ichdrasil S.A. | 55110 |
| Alza Imo Invest S.A. | 55134 | IMC Holding | 55108 |
| Andalos | 55122 | LBC Capital S.à r.l. | 55121 |
| Argolin S.A. | 55111 | LBREP II Europe S.à r.l., SICAR | 55149 |
| Asia Real Estate Income Fund | 55121 | Leeward Investment Company | 55121 |
| Axiss S.A. | 55109 | Lifteurope S.A. | 55117 |
| Baypoint S.A. | 55112 | Loweswater S.à r.l. | 55109 |
| Bima Investment S.A. | 55124 | Macquarie Communications Infrastructu- re (Luxembourg) S.à r.l. | 55113 |
| Blue Danube Fund | 55149 | Melia S.A. | 55134 |
| Blue Danube Fund | 55149 | P.A.L. Management Services | 55108 |
| BMS SICAV-SIF | 55152 | P.A.L. Services S. à r.l. | 55108 |
| BNP Paribas Luxembourg | 55117 | Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l. | 55123 |
| CBRE Global Holdings | 55115 | Photo Station S.A. | 55122 |
| Ciccarelli International S.A. | 55106 | Plalux S.A. | 55123 |
| Contractors' Casualty & Surety Reinsuran- ce Company S.A. | 55112 | Pylos Luxembourg S.A. | 55144 |
| COOPERATIONS, Société coopérative | 55134 | Rodange 149 S.A. | 55110 |
| Dome Capital S.à r.l. | 55120 | Rodange B Lotissement S.A. | 55109 |
| Dome Finance S.à.r.l. | 55120 | Rodange Lotissement S.A. | 55110 |
| DSI Investment S.à r.l. | 55113 | Rolly Real Estate S.A. | 55125 |
| e-shelter Datacenter Development Hold- ing S.à r.l. | 55136 | Rolly Real Estate S.à r.l. | 55125 |
| Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à.r.l. | 55113 | Rothsay | 55112 |
| Five Stars S.A. | 55123 | Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A. | 55135 |
| Fox S.A. | 55135 | SGCE Holding III S.à r.l. | 55115 |
| Galerie Pascal Bello | 55147 | SGCE Holding I S.à r.l. | 55106 |
| Gamma Capital S.A. | 55124 | SMIM Europe S.A. | 55135 |
| G.B. Investment S.A. | 55145 | SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A. | 55150 |
| GI Solutions s.à.r.l. | 55136 | Stone Cross Holdings S.à r.l. | 55136 |
| Guillaume Properties S.A. | 55145 | Syntegra Holding III S. à r.l. | 55115 |
| Guineu Inversio S.A. | 55145 | Syntegra Holding I S. à r.l. | 55106 |
| Howick Place JV S.à.r.l. | 55111 | Trafco S.A. | 55122 |
| | | Voltaire & Gutenberg Verwaltungshaus AG | 55125 |

Ciccarelli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.109.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 15 mars 2010

5^{ème} Résolution:

L'Actionnaire Unique prend acte et accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Cesare INVITTI en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour CICCARELLI INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010055424/18.

(100056277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Syntegra Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SGCE Holding I S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.669.

—
In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SYNTEGRA CAPITAL FUND I L.P., a limited partnership incorporated under the Laws of England, with registered office at 17-19 Maddox Street, London W1S 2QH, registered under number LP 6080 (Companies House of Cardiff), acting through its management company Syntegra Capital Investors Limited, a company incorporated and operating under the laws of England, with registered office at 17-19 Maddox Street, London W1S 2QH, registered under number 03565173,

here represented by Géraldine VINCIOTTI, private employee, residing professionally in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the undersigned notary to enact the following:

- SYNTEGRA CAPITAL FUND I L.P, prenamed is the sole and current shareholder (the "Sole Shareholder") of SGCE HOLDING I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.669, (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, on August 4, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1141 of November 12, 2004 and amended by deed of the notary André Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg on September 27, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1260 of December 9, 2004;

- that the Company' share capital is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Syntegra Holding I S. à r. l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 1st of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1^{er}. Name.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name Syntegra Holding I S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular

by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SYNTEGRA CAPITAL FUND I L.P., un limited partnership constituée sous les lois d'Angleterre, avec siège social au 17-19 Maddox Street, Londres W1S 2QH, immatriculé sous le numéro LP 6080 (Companies House of Cardiff), agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion Syntegra Capital Investors Limited, une société constituée et opérant sous les lois d'Angleterre avec siège social au 17-19 Maddox Street, Londres W1S 2QH, immatriculée sous le numéro 03565173,

ici représenté par Géraldine VINCIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SYNTEGRA CAPITAL FUND I L.P., précité, est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de SGCE HOLDING I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.669 (la "Société"), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1141 du 12 novembre 2004 et modifié par acte du notaire André Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1260 du 9 décembre 2004;

- que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ensuite, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Syntegra Holding I S. à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syntegra Holding I S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts)."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2010. LAC/2010/17093. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057047/90.

(100057876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.164.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que toutes les parts sociales de la Société ont été transférées en date du 30 mars 2010 à Dehlia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 3.847.273 euros, ayant son siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 152 439.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055679/16.

(100056285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

P.A.L. Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.720.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que toutes les parts sociales de la Société ont été transférées en date du 30 mars 2010 à Dehlia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 3.847.273 euros, ayant son siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 152 439.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055680/16.

(100056290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

IMC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.741.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Eric DUPHIL, administrateur, 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Marianne MASSON, administrateur, 4, rue de Virton, L-2672 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Riens AAPKES, administrateur-délégué, Président, employé privé, 4, rue de Virton, L-2672 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 20 avril 2010 a pris note du non renouvellement de la candidature de LUXMANAGEMENT SERVICES SA aux fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, commissaire aux comptes, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour IMC HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010055698/22.

(100056592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Rodange B Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 142.651.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 19 mars 2010 que Monsieur Marc Clees, 5, rue Robert Bruch L-1267 Luxembourg a démissionné de son poste comme administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010055681/14.

(100056332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Axiss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.748.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 19 mars 2010 que Monsieur Marc Clees, 5, rue Robert Bruch L-1267 Luxembourg a démissionné de son poste comme administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010055682/14.

(100056335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Loweswater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.776.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique tenue en date du 10 février 2010 qu'ont démissionné de leur fonction de gérants, avec effet en date du 10 février 2010, Messieurs Matthijs Bogers et Stéphane Hépineuze.

Ont été nommés gérants en remplacement, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane Biver, né le 3 août 1968 à Watermael Boitsfort (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Monsieur Alain Noullet, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

De plus, le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour Loweswater S.à r.l.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M. Julien François

Administrateur

Référence de publication: 2010056385/26.

(100057276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Rodange 149 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 132.639.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 19 mars 2010 que Monsieur Marc Clees, 5, rue Robert Bruch L-1267 Luxembourg a démissionné de son poste comme administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010055683/14.

(100056338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Rodange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 131.669.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 19 mars 2010 que Monsieur Marc Clees, 5, rue Robert Bruch L-1267 Luxembourg a démissionné de son poste comme administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010055684/14.

(100056343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Ichdrasil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.385.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2009

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, avec effet au 30 juin 2009, au 79, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer la fiduciaire BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL ayant son siège social au 45/47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg N° B 0033849, nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la Fiduciaire BEFAC FIDUCIAIRE S.à.r.l.

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs suivants:

- M. Jean-Jacques AXELROUD, né le 21/10/1944 à Nancy
- La société Multi Média Worlwide SA, enregistrée au registre de BVI sous le numéro n° 349933
- La société IBS & Partners S.A., enregistrée au RCS Luxembourg n° B 35973.

En remplacement, sont nommés:

- Mr. NOEL Frédéric, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, adresse 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- Mme COLLMANN Stéphanie, née le 7 janvier 1977 à Creutzwald, France, adresse 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

- QUITO ENTERPRISES S.A., ayant son siège social à Panama, Panama City, East 54th Street, enregistrée au registre de Panama N° 504649 et représentée par Mr. NOEL Frédéric, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, adresse 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056386/26.

(100057293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

En date du 16 avril 2010, l'associé Terrace Hill (Howick Place) Investments Limited, avec siège social au 1, Portland Place, W1B 1PN Londres, Royaume-Uni a cédé 299 parts sociales à l'associé DH Howick Place S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la Société sont les suivants:

- Terrace Hill (Howick Place) Investments Limited, détient 240 parts sociales
 - DH Howick Place S.à r.l. détient 3.759 parts sociales
 - DHCRE II HoldCo II S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, détient 1 part sociale
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 16 avril 2010.

Laurent Belik

Gérant

Référence de publication: 2010055685/19.

(100056349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey SA le 18 janvier 2010

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat des administrateurs suivants:

- Monsieur Karl Louarn, employé privé demeurant au 6, rue Pierre Weydert, L-5891 Fentange
- Mr. Frédéric Monceau, employé privé demeurant au 3, rue de Bettembourg, L-5750 Frisange
- Mr. Joeri Steeman, employé privé demeurant au 16, Cité Lédenbiert L-5341 Moutfort.

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes Mr. Pascoal Da Silva, employé, demeurant au 25, route de Remich, L-5460 Trintange.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Madame Catherine Peuteman, employée privée, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à St Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Ivica Kustura, maître en droit, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Yougoslavie) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Leurs Mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055916/35.

(100056988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 76.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2009

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au poste de Président et d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055686/16.

(100056396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Rothesay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.900,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.948.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique au siège social de la Société le 16 avril 2010.

L'associé unique de la Société a résolu de réélire en qualité de gérants de la Société, M. Pascal HOBLER et M. Robert Nicholas OGDEN, tous deux avec adresse professionnelle au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2011, pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010055687/17.

(100056430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 78.674.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Steinfort le 25 mars 2010

L'Assemblée Générale du 25 mars 2010 nomme aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Dr. Frank Stieler, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Lambert Schroeder, résidant professionnellement à Hamm, Luxembourg
- Mr. Lutz Kalkofen, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Heinrich Wintzer, résidant à Bereldange, Luxembourg
- Mr. John S Morrey, résidant professionnellement à Steinfort, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2010 renouvelle le mandat de Deloitte, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A.

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2010055689/21.

(100056464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 7 avril 2010 que Mme Emanuela Brero a été renommée en tant que gérant de la Société en date du 29 avril 2009 et ce, pour une durée indéterminée lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 qui s'est tenue le 29 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055688/17.

(100056437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Macquarie Communications Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l.)

Capital social: AUD 263.661.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 89.212.

In the year two thousand and ten on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CCPIB Communications infrastructure Pty Limited, a company established and existing under the laws of Australia, with registered office at Level 15, No 1 Martin Place, Sydney 2000, New South Wales, Australia; and

CPPIB Communications Infrastructure Holdings Pty Limited, a company established and existing under the laws of Australia, with registered office at Level 15, No 1 Martin Place, Sydney 2000, New South Wales, Australia

here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 19, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 9, 2002 under number C 1610 (the Company).

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. to change the Company's name; and
2. to amend of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name.

Now, therefore, the Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the Company's name from "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l." to "Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l." with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à.r.l. (hereafter the Company), is hereby formed by the appearing party and all persons who

will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, et le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CPPIB Communications Infrastructure Pty Limited, une société anonyme de droit Australie, ayant son siège social à Level 15, No 1 Martin Place, Sydney 2000, New South Wales, Australie, et

CPPIB Communications Infrastructure Holdings Pty Limited, une société anonyme de droit Australie, ayant son siège social à Level 15, No 1 Martin Place, Sydney 2000, New South Wales, Australie,

ici dûment représentées par Mr David Remy, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu de deux procurations données.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Les parties comparante sont les associés (les Associés) de Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 novembre 2002, sous le numéro C 1610 (la Société),

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société; et
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société de "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l." en "Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.", avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination Fermat Communications infrastructure Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REMY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057049/91.

(100057970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

CBRE Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.785.675,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.693.

Par contrat sous seing privé du 30 décembre 2009, des associés de la Société, CB Richard Ellis, Inc. détenant 120.160.744 parts sociales et CB Richard Ellis Real Estate Services, LLC détenant 1.397.074 parts sociales ont transféré les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société (soit 121.557.818 parts sociales) à CBRE Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.294.941 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.689.

Suite à ce transfert, l'Associé Unique de la Société est désormais:

CBRE Luxembourg Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055693/19.

(100056484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Syntegra Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SGCE Holding III S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.688.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SYNTEGRA CAPITAL FUND III L.P., a limited partnership incorporated under the Laws of England, with registered office at 17-19 Maddox Street, London W1S 2QH, registered under number LP 9577 (Companies House of Cardiff), acting through its management company Syntegra Capital Investors Limited, a company incorporated and operating under the laws of England, with registered office at 17-19 Maddox Street, London W1S 2QH, registered under number 03565173,

here represented by Géraldine VINCIOTTI, private employee, residing professionally in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the undersigned notary to enact the following:

- SYNTEGRA CAPITAL FUND III L.P, prenamed is the sole and current shareholder (the "Sole Shareholder") of SGCE HOLDING III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11 A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.688, (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 27, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1356 of December 9, 2005 and amended by deed of the notary Paul Frieders, then residing in Luxembourg on July 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2596 of November 14, 2007;

- that the Company' share capital is twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Syntegra Holding III S. à r. l.".

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 1st of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1^{er}. Name.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name Syntegra Holding III S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SYNTEGRA CAPITAL FUND III L.P., un limited partnership constituée sous les lois d'Angleterre, avec siège social au 17-19 Maddox Street, Londres W1S 2QH, immatriculé sous le numéro LP 9577 (Companies House of Cardiff), agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion Syntegra Capital Investors Limited, une société constituée et opérant sous les lois d'Angleterre avec siège social au 17-19 Maddox Street, Londres W1S 2QH, immatriculée sous le numéro 03565173,

ici représentée par Géraldine VINCIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SYNTEGRA CAPITAL FUND III L.P., précité, est le seul associé actuel ("Associé Unique") de SGCE HOLDING III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 688 (la "Société"), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1356 du 9 décembre 2005 et modifié par acte du notaire Paul Frieders alors de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2596 du 14 novembre 2007;

- que le capital de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ensuite, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Syntegra Holding III S. à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syntegra Holding III S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts)."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2010. LAC/2010/17096. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057046/89.

(100057913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

BNP Paribas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.754.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 Avril 2010

Septième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée d'un an se terminant au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011, les mandats d'administrateur de Messieurs Marc ASSA, Philippe BORDENAVE, Jean CLAMON, François DEBIESSE, Jacques d'ESTAIS, Edmond ISRAEL, Vivien LEVY-GARBOUA, Jacques LOESCH, Eric MARTIN, Jacques POOS, Roger SIETZEN, François TESCH.

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Gaston REINESCH, ayant comme adresse professionnelle: 50 avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 7 avril 2010 (à compter de la fin de cette Assemblée). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Avril 2010.

Pour extrait conforme

Ambroise de Wazières / Eric MARTIN

Conseiller Juridique / Administrateur-Délégué, Directeur Général

Référence de publication: 2010055694/23.

(100056514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Lifteurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 152.642.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme "VINACO S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 124.935,

ici représentée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 avril 2010.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "LIFTEUROPE S.A."

Le siège social est établi à WILTZ.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, l'entretien de matériel d'assemblage d'accessoires de lavage, de manutention, de câbles, de matériel de lavage de travaux publics, et de machines et pièces de rechange neuves et d'occasion.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Accessoirement, elle pourra faire toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières nécessaires à l'exécution de son objet social ou qui en favoriseraient sa réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-). divisé en trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et aux conditions fixées par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée en général soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur Unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par la société "VINACO S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Michèle DETAILLE, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique) le 14 juin 1957, demeurant au 8, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg.
- Monsieur Bernard RONGVAUX, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 7 décembre 1955, demeurant au 23, Avenue des Créneaux B-1200 Bruxelles.
- Monsieur William MATHOT, comptable, né à Bastogne (Belgique) le 29 juillet 1977, demeurant au 2, rue de la Croix-Rouge B-6600 Bastogne.

Madame Michèle DETAILLE, prénommée, est désignée à la fonction d'Administrateur-délégué et à la fonction de Président du Conseil d'Administration, pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDALUX S.A., expert-comptable, avec siège au 23, Val Fleuri, L-1526 LUXEMBOURG.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-9559 Wiltz, Zone d'activités Salzbaach.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes..

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: EAC/2010/4777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010056989/139.

(100057809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.242,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée:

- Monsieur François Pfister, gérant de classe B, né le 21 octobre 1961 à Uccle, Belgique, réside au 291, route d'Arlon, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Hadet, gérant de classe B, né le 25 mai 1968 à Nancy, France, réside au 291, route d'Arlon, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Russel Perchard, gérant de classe B, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Jersey, réside au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055695/20.

(100056518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Dome Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.301.992,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée:

- Monsieur François Pfister, gérant de classe B, né le 21 octobre 1961 à Uccle, Belgique, réside au 291, route d'Arlon, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Hadet, gérant de classe B, né le 25 mai 1968 à Nancy, France, réside au 291, route d'Arlon, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Russel Perchard, gérant de classe B, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Jersey, réside au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010055696/20.

(100056523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.714.

L'administrateur nommé TAN, Ching Guei à résigné en tant que membre du conseil d'administration en date du 31 Mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 Avril 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Référence de publication: 2010055731/14.

(100056316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

LBC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.144.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée:

- Monsieur François Pfister, gérant de classe B, né le 21 octobre 1961 à Uccle, Belgique, réside au 291, route d'Arlon, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Russel Perchard, gérant de classe B, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Jersey, réside au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010055697/18.

(100056525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Leeward Investment Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.916.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions datées du 20 avril 2010, a renouvelé le mandat des gérants:

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, gérant de catégorie A, directeur d'entreprises, demeurant à 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB, London, Royaume-Uni;

- Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, expert-comptable, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, gérant de catégorie B, ingénieur civil, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

En outre, l'associé unique, à savoir LEEWARD VENTURES SICAR SCA, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour LEEWARD INVESTMENT COMPANY

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010055699/23.

(100056604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Photo Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.964.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité, conformément à l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 35 Avenue de la Gare, à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie à compter du 1^{er} avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055724/13.

(100056577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Trafco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 21 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour TRAFCO S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010055700/22.

(100056616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Andalos, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.950.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 20 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour ANDALOS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010055704/22.

(100056620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.139.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055719/10.

(100056610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Five Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.907.

—
RECTIFICATIF

- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 1^{er} avril 2010, référence L100046434

Il y a lieu de lire:

Résolution:

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 mars 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- de nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 8 mars 2010, Madame Marina Padalino, résident professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Francesco Moglia démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Five Stars SA

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010055705/21.

(100056628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Plalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.083.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2010, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées aux fonctions d'Administrateurs en remplacement de Messieurs Guy BAUMANN/Jean BODONI et Guy KETTMANN, pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015. Le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, a été renouvelé lors de cette même assemblée pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 25 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, a été nommée Président du Conseil d'administration.

Par décision du Conseil d'administration du 25 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PLALUX S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé

de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PLALUX S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PLALUX S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 AVR. 2010.

Pour: PLALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-président / -

Référence de publication: 2010055707/33.

(100056645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Gamma Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.014.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 22 avril 2010

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler, pour une durée d'un an, le mandat des Administrateurs suivants, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010:

Monsieur Philippe Latour, Président du Conseil d'Administration, demeurant en Belgique au 10, Avenue George Bergmann B-1050 Ixelles

Monsieur Pierre Devondel, Administrateur, demeurant en Belgique au 24, Avenue Henri Feuillien B-1083 Ganshoren

Monsieur William Van Impe, Administrateur, demeurant en Belgique au 42, Landlede B-9451 Kerksken

Monsieur Bernard Blank, Administrateur, demeurant en Suisse au 4, Vieux chemin CH-1833 Les Avants

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée d'un an, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, le mandat de Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2010 de:

Madame Anka Crinquant, domiciliée professionnellement au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055706/23.

(100056633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Bima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.270.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010

Les mandats d'administrateurs de Madame Sandrine ANTONELLI, de Monsieur Franco MASSA et de Monsieur Roberto VERGA viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs Madame Sandrine ANTONELLI, de Monsieur Franco MASSA et de Monsieur Roberto VERGA sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
BIMA INVESTMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010055728/21.

(100056225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Voltaire & Gutenberg Verwaltungshaus AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.962.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055720/10.

(100056614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Account & Management Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.983.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055721/10.

(100056617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Rolly Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rolly Real Estate S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.177.

L'an deux mil dix, le sept mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaires des actionnaires de la société dénommée ROLLY REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°115.177,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 février 2006, publié au Mémorial C n° 1102 du 7 juin 2006, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C n°156 du 24 février 2006.

L'assemblée est présidée par M. Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Massimo LONGONI, précité.

I.- Que les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros), afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 850.000 (huit cent cinquante mille Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros), par l'annulation de 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, portant les numéros 1 à 71.250 et 80751 à 84.500, en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre.

Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en ROLLY REAL ESTATE S.à r.l.

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

5. Modification de la dénomination de ROLLY REAL ESTATE S.à.r.l. en ROLLY REAL ESTATE S.r.l., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La società ha per oggetto le seguenti attività:

- la costruzione, l'acquisto, la vendita e la permuta di beni immobili di ogni tipo, compresi quelli civili, industriali, commerciali ed agricoli, alberghi, case albergo e strutture ricettive; la locazione e l'amministrazione di immobili di proprietà sociale e di terzi, nonché lo svolgimento di qualsiasi attività nel campo edilizio, comprese le opere di demolizione, di costruzione, di ristrutturazione, di manutenzione sia ordinaria che straordinaria; l'assunzione e la concessione di appalti di qualsiasi tipo con privati ed enti pubblici e la prestazione di servizi connessi al settore immobiliare;

- l'acquisto di azioni, obbligazioni, titoli e quote di partecipazione in società ed enti in genere, a scopo di stabile investimento e non di collocamento;

- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, anche mediante la prestazione di garanzie, a favore di società controllate, collegate o consorziate;

- il coordinamento amministrativo, tecnico-gestionale, finanziario e delle risorse, nonché servizi di intermediazione di cambi, di incasso, di pagamento e trasferimento di fondi nei confronti di società controllate, collegate e consorziate; tali attività sono svolte unicamente con riguardo alle società del gruppo di appartenenza, escluso ogni esercizio nei confronti del pubblico;

- la prestazione di servizi amministrativi, di segretariato e domiciliazione, ivi compresa la messa a disposizione di locali attrezzati ad uso di ufficio; l'attività di assistenza e di organizzazione di imprese e società commerciali, industriali ed immobiliari, servizi di marketing nonché di elaborazione di dati per conto terzi, il tutto con esclusione delle attività professionali riservate.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni immobiliari, commerciali ed industriali che saranno ritenute necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto e la valorizzazione del proprio patrimonio, con l'espressa esclusione, in relazione a tutte le attività che precedono, delle attività che tempo per tempo siano dalla legge riservate, o con riferimento alle quali sia fatto obbligo di munirsi di specifiche autorizzazioni, oppure siano richiesti requisiti non posseduti dalla società.

6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

7. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

8. Divers.

Exposé:

Les actionnaires déclarent que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement au 37, Via Giulio e Corrado Venini, I-20127 Milano, Italia, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ensuite l'assemblée a abordé l'ordre du jour et à pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros), afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 850.000 (huit cent cinquante mille Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros),

par l'annulation de 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, portant les numéros 1 à 71.250 et 80751 à 84500, en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre. Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en ROLLY REAL ESTATE S.à r.l.,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société ROLLY REAL ESTATE S.à r.l se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de ROLLY REAL ESTATE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010, savoir

Conseil d'administration:

M. Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

M. Massimo LONGONI, Conseiller, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

M. Richardus BREKELMANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg Mme Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

M. Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Be-reldange

L'assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide ensuite de nommer en qualité de gérant unique de la Société, M. Lauro Corsi, né à Castellina Marittima, Italia, le 30 octobre 1948, résident à Cologno Monzese (MI), piazza Italia n.7, Italia.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement au n. 37, via Giulio e Corrado Venini, Milano I.20127, Italia

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de ROLLY REAL ESTATE S.à r.l. en ROLLY REAL ESTATE S.r.l.»,
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La società ha per oggetto le seguenti attività:

- la costruzione, l'acquisto, la vendita e la permuta di beni immobili di ogni tipo, compresi quelli civili, industriali, commerciali ed agricoli, alberghi, case albergo e strutture ricettive; la locazione e l'amministrazione di immobili di proprietà sociale e di terzi, nonché lo svolgimento di qualsiasi attività nel campo edilizio, comprese le opere di demolizione, di costruzione, di ristrutturazione, di manutenzione sia ordinaria che straordinaria; l'assunzione e la concessione di appalti di qualsiasi tipo con privati ed enti pubblici e la prestazione di servizi connessi al settore immobiliare;

- l'acquisto di azioni, obbligazioni, titoli e quote di partecipazione in società ed enti in genere, a scopo di stabile investimento e non di collocamento;

- la concessione de finanziamenti sotto qualsiasi forma, anche mediante la prestazione de garanzie, a favore de società controllate, collegate o consorziate;

- il coordinamento amministrativo, tecnico-gestionale, finanziario e delle risorse, nonché servizi de intermediazione de cambi, de incasso, de pagamento e trasferimento de fondi nei confronti de società controllate, collegate e consorziate; tali

attività sono svolte unicamente con riguardo alle società del gruppo di appartenenza, escluso ogni esercizio nei confronti del pubblico;

- la prestazione di servizi amministrativi, di segretariato e domiciliazione, ivi compresa la messa a disposizione di locali attrezzati ad uso di ufficio; l'attività di assistenza e di organizzazione di imprese e società commerciali, industriali ed immobiliari, servizi di marketing nonché di elaborazione di dati per conto terzi, il tutto con esclusione delle attività professionali riservate.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni immobiliari, commerciali ed industriali che saranno ritenute necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto e la valorizzazione del proprio patrimonio, con l'espressa esclusione, in relazione a tutte le attività che precedono, delle attività che tempo per tempo siano dalla legge riservate, o con riferimento alle quali sia fatto obbligo di munirsi di specifiche autorizzazioni, oppure siano richiesti requisiti non posseduti dalla società.

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1 - E' costituita una società a responsabilità limitata denominata

"ROLLY REAL ESTATE S.R.L."

2 - La società ha sede in Comune di Milano.

Il trasferimento di sede nell'ambito dello stesso Comune è deciso dai soci.

Ferme le eventuali ulteriori norme di legge, l'efficacia del trasferimento delle partecipazioni nei confronti della società e la legittimazione all'esercizio dei diritti sociali sono subordinate all'iscrizione nel libro dei soci – da effettuarsi a cura degli amministratori e su richiesta dell'interessato -delle generalità, domicilio, codice fiscale, numero di fax ed indirizzo di posta elettronica (gli ultimi due ove esistenti o comunicati) dell'avente diritto, con indicazione della partecipazione dallo stesso posseduta e dei versamenti eseguiti.

3- La società ha per oggetto le seguenti attività:

- la costruzione, l'acquisto, la vendita e la permuta di beni immobili di ogni tipo, compresi quelli civili, industriali, commerciali ed agricoli, alberghi, case albergo e strutture ricettive; la locazione e l'amministrazione di immobili di proprietà sociale e di terzi, nonché lo svolgimento di qualsiasi attività nel campo edilizio, comprese le opere di demolizione, di costruzione, di ristrutturazione, di manutenzione sia ordinaria che straordinaria; l'assunzione e la concessione di appalti di qualsiasi tipo con privati ed enti pubblici e la prestazione di servizi connessi al settore immobiliare;

- l'acquisto di azioni, obbligazioni, titoli e quote di partecipazione in società ed enti in genere, a scopo di stabile investimento e non di collocamento;

- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, anche mediante la prestazione di garanzie, a favore di società controllate, collegate o consorziate;

- il coordinamento amministrativo, tecnico-gestionale, finanziario e delle risorse, nonché servizi di intermediazione di cambi, di incasso, di pagamento e trasferimento di fondi nei confronti di società controllate, collegate e consorziate; tali attività sono svolte unicamente con riguardo alle società del gruppo di appartenenza, escluso ogni esercizio nei confronti del pubblico;

- la prestazione di servizi amministrativi, di segretariato e domiciliazione, ivi compresa la messa a disposizione di locali attrezzati ad uso di ufficio; l'attività di assistenza e di organizzazione di imprese e società commerciali, industriali ed immobiliari, servizi di marketing nonché di elaborazione di dati per conto terzi, il tutto con esclusione delle attività professionali riservate.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni immobiliari, commerciali ed industriali che saranno ritenute necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto e la valorizzazione del proprio patrimonio, con l'espressa esclusione, in relazione a tutte le attività che precedono, delle attività che tempo per tempo siano dalla legge riservate, o con riferimento alle quali sia fatto obbligo di munirsi di specifiche autorizzazioni, oppure siano richiesti requisiti non posseduti dalla società.

4 - La durata della società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta).

Capitale

5 - Il capitale della società è di euro 100.000,00 (centomila/00).

Trasferimento delle partecipazioni

6 - In caso di trasferimento per atto tra vivi delle partecipazioni ai soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto.

(i) Il socio che intende trasferire in tutto od in parte la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci ed all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata, inviata alla sede della società ed al domicilio di ciascuno dei

soci risultante dal libro soci; la comunicazione deve contenere le generalità del cessionario, il prezzo richiesto e le condizioni della cessione.

I soci destinatari delle comunicazioni di cui sopra devono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto della partecipazione cui la comunicazione si riferisce con le seguenti modalità, condizioni e termini:

- ogni socio interessato all'acquisto deve far pervenire al socio offerente la dichiarazione di esercizio della prelazione con lettera raccomandata consegnata alle poste non oltre trenta giorni dalla data di spedizione (risultante dal timbro postale) dell'offerta di prelazione;

- nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, la partecipazione offerta spetterà ai soci interessati in proporzione alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

(ii) La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente; qualora peraltro dovesse mancare, per qualsiasi ragione, tale indicazione, ovvero il prezzo richiesto fosse ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione (con contestuale richiesta di determinazione del prezzo in caso di mancata indicazione da parte dell'offerente o con contestuale eccezione in caso di prezzo ritenuto eccessivo) il prezzo della cessione sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro.

Qualora non fosse raggiunto un accordo, le parti provvederanno alla nomina di un unico arbitratore: in caso di mancato accordo sulla nomina dell'unico arbitratore, esso sarà nominato dal presidente del Tribunale di Milano su richiesta della parte più diligente.

Nell'effettuare la determinazione del prezzo, l'arbitratore dovrà tenere conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione sul mercato nonché del prezzo e delle condizioni offerti dal potenziale acquirente, ove egli appaia di buona fede, e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore delle partecipazioni societarie.

Qualora il prezzo determinato dall'arbitratore risulti, rispettivamente, inferiore o superiore del venti per cento al prezzo indicato dall'offerente nella comunicazione di cui al punto (i), il cedente o, rispettivamente, il cessionario hanno facoltà di non perfezionare l'acquisto della partecipazione cui si riferisce la medesima comunicazione; in tal caso saranno interamente a carico del soggetto rinunziante tutti i costi relativi all'arbitraggio.

(iii) Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per la totalità della partecipazione offerta; in caso di esercizio parziale del diritto stesso, così come nell'ipotesi in cui nessun socio intenda acquistare la partecipazione offerta, il socio offerente sarà libero di trasferire tale partecipazione all'acquirente indicato nell'offerta entro tre mesi dal giorno di ricevimento dell'offerta stessa da parte dei soci.

(iv) Anche al fine di evitare dubbi interpretativi, si precisa che:

- nella dizione "trasferimento per atto tra vivi" si intendono compresi tutti i contratti che comportano l'alienazione della partecipazione e quindi, a titolo esemplificativo, permuta, dazione in pagamento, conferimento in società e donazione;

- non costituiscono trasferimento per atto tra vivi, ai fini del presente articolo, gli atti ed i contratti costitutivi di diritto di pegno o di usufrutto sulla partecipazione, ma in tale ipotesi il diritto di voto dovrà comunque permanere in capo al socio, restando senza effetto nei confronti della società ogni diversa convenzione;

- il diritto di prelazione disposto dal presente articolo trova applicazione anche in caso di trasferimento per atto tra vivi: a) effettuato a favore di soggetti che siano già soci e b) di diritti compresi nella partecipazione, come il diritto di opzione;

- quando, per la natura del contratto che determina il trasferimento della partecipazione non è previsto un corrispettivo, ovvero il corrispettivo è diverso dal denaro, i soci acquisteranno la partecipazione versando all'offerente il valore corrispondente, come determinato dall'arbitratore ai sensi del precedente comma (ii);

- in caso di rinuncia da parte di un socio all'esercizio della prelazione, il diritto a lui spettante si accresce proporzionalmente ed automaticamente agli altri soci che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante;

- nell'ipotesi di trasferimento di partecipazioni inter vivos eseguito senza l'osservanza di quanto sopra prescritto, l'acquirente non avrà diritto di essere iscritto nel libro dei soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la società.

(v) Le limitazioni al trasferimento delle partecipazioni previste da questo articolo non sono applicabili: -quando il cessionario è società controllante del soggetto cedente o società controllata da quest'ultimo, ovvero controllata dalla medesima controllante: per la definizione di controllo si fa riferimento all'art. 2359, comma 1, c.c.;

- quando il trasferimento avvenga a favore di società fiduciarie autorizzate all'esercizio di tale attività ai sensi di legge, ovvero si tratti di ritrasferimento nei confronti dei fiduciari originari, in ogni caso previa esibizione del mandato fiduciario.

(vi) La partecipazione è liberamente trasferibile a causa di morte.

Diritto di recesso

7 - Il diritto di recesso compete al socio nei casi previsti dalla legge. Il socio che intende esercitare il diritto di recesso dovrà darne comunicazione a mezzo raccomandata A.R. agli altri soci, a tutti gli amministratori e, se nominati, ai componenti il collegio sindacale.

La raccomandata, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento, dovrà essere ricevuta da tutti i soggetti sopra indicati entro trenta giorni dal giorno in cui:

- è stata iscritta nel registro delle imprese la deliberazione che legittima il recesso;
- il socio recedente ha ricevuto la comunicazione, che deve essere inviata dagli amministratori a mezzo raccomandata A.R., che si è verificato un fatto che legittima il suo diritto di recesso;
- il socio recedente è comunque venuto a conoscenza del fatto che legittima il suo diritto di recesso;
- è stata trascritta nel relativo libro la decisione degli amministratori che legittima il diritto di recesso.

Gli amministratori dovranno annotare senza indugio nel libro soci l'avvenuto ricevimento della comunicazione di recesso.

Decisioni dei soci

8 - Le decisioni dei soci sono assunte con deliberazione assembleare o sulla base del consenso espresso per iscritto, in conformità agli articoli che seguono.

Le decisioni dei soci devono in ogni caso essere adottate con deliberazione assembleare nei casi previsti dal presente statuto e dalla legge ed in particolare quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale ovvero quando abbiano per oggetto le modificazioni dell'atto costitutivo, il compimento di operazioni che determinano una sostanziale variazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, la riduzione del capitale per perdite ai sensi dell'art. 2482 bis c.c.

Decisioni mediante consenso espresso per iscritto

9 - Fermo quanto sopra precisato, le decisioni dei soci potranno essere assunte sulla base di uno o più documenti (di identico contenuto) da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione, il consenso e la sottoscrizione di tutti i soci.

Tutte le decisioni assunte in tale forma dovranno essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 c.c.

Assemblea

10 - L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo purché in Italia.

11 - L'avviso di convocazione – contenente l'elenco delle materie da trattare, l'indicazione di giorno, ora e luogo stabiliti per la prima e per l'eventuale seconda convocazione – deve essere inviato dagli amministratori a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento a tutti i soci e, se nominato, al collegio sindacale almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Tale mezzo di convocazione può essere sostituito, a giudizio degli amministratori, da lettera raccomandata a mano, messaggio fax o di posta elettronica a condizione che tutti gli aventi diritto a partecipare all'assemblea abbiano comunicato alla società (e pertanto risulti dai libri o dagli atti sociali) il loro recapito, numero di fax o indirizzo di posta elettronica.

12 - In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando: (i) è rappresentato l'intero capitale sociale e (ii) tutti gli amministratori e i sindaci effettivi in carica sono presenti ovvero, per dichiarazione del presidente dell'assemblea, risultino informati della riunione e degli argomenti da trattare, senza aver manifestato opposizione.

13 - L'assemblea può tenersi per audioconferenza o videoconferenza, nel rispetto del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci; in particolare dovrà risultare possibile che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato dagli altri (ed in particolare dal presidente per l'accertamento della sua identità e legittimazione) e sia in grado di intervenire, discutere e votare simultaneamente, nonché di ricevere, trasmettere e visionare documenti.

L'assemblea in audio o videoconferenza si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario.

14 - Possono intervenire all'assemblea coloro che risultino iscritti nel libro dei soci alla data in cui è presa la deliberazione.

15 - L'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

16 - Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e, se nominato, dal segretario scelto dal presidente.

17 - Nei casi previsti dalla legge il verbale della deliberazione dell'assemblea è redatto da notaio designato dal presidente dell'assemblea stessa.

18 - Le deliberazioni assembleari devono essere adottate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale. Restano comunque salve le altre disposizioni di legge che, per particolari materie, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare – anche da non socio – ai sensi dell'art. 2479 bis del Codice Civile”

Amministrazione

19 - L'amministrazione della società è affidata ad uno o più amministratori, sino ad un massimo di cinque, nominati dai soci.

Gli amministratori durano in carica per il numero di esercizi stabilito all'atto della loro nomina od anche a tempo indeterminato.

Gli amministratori possono non essere soci e sono rieleggibili.

20 - Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone, gli amministratori costituiscono il consiglio di amministrazione.

21 - Il consiglio nomina fra i suoi membri il presidente, quando a ciò non provveda l'assemblea.

22 - Il consiglio di amministrazione si raduna, anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da almeno due dei suoi membri.

La convocazione viene fatta dal presidente con lettera, telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno tre giorni prima (o, in caso di urgenza, almeno un giorno prima) a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale, se nominato.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del consiglio di amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli amministratori e tutti i sindaci effettivi, se nominati.

23 - Le riunioni del consiglio di amministrazione si potranno svolgere anche per audio o videoconferenza a condizione che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato da tutti gli altri e che ciascuno dei partecipanti sia in grado di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonché di ricevere, trasmettere e visionare documenti. Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario.

24 - Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

25 - Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti.

Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

26 - Se, per qualunque causa, viene a mancare la metà degli amministratori (in caso di loro numero pari) ovvero la maggioranza di amministratori (in caso di loro numero dispari) si intenderanno decaduti con effetto immediato tutti gli amministratori e dovrà subito essere convocata dal collegio sindacale (se esiste) dagli amministratori (ancorché decaduti) o dal socio più diligente, l'assemblea per la nomina dei nuovi amministratori.

Rappresentanza e Poteri di gestione

27 - L'amministratore unico ha la rappresentanza generale della società.

28 - Quando la società è amministrata da un consiglio di amministrazione la rappresentanza generale spetta al presidente ed agli amministratori delegati, ove nominati.

Possono essere nominati institori o procuratori per singoli, determinati atti o categorie di atti.

29 - All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione competono tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società.

30 - Il consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dall'art. 2381 c.c., può delegare le proprie attribuzioni in materia gestionale in tutto o in parte ad uno o più singoli amministratori, eventualmente attribuendo loro il titolo di "amministratore delegato" ai fini della rappresentanza generale della società.

31 - Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per le ragioni dell'ufficio.

Gli eventuali compensi spettanti agli amministratori sono determinati all'atto della loro nomina, anche in relazione ai particolari poteri attribuiti.

Può essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme reputate idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi all'estinzione del mandato.

Collegio sindacale e revisione legale dei conti

32 - La società è controllata, se obbligatorio per legge o deciso dai soci, da un collegio sindacale di tre sindaci effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

La revisione legale dei conti della società è svolta, se obbligatorio per legge o deciso dai soci, dal collegio sindacale o da un revisore.

I soci decidono se affidare la revisione ad un collegio o ad un revisore.

Bilancio e Utili

33 - Gli esercizi sociali si chiudono il trentuno dicembre di ogni anno.

L'assemblea per l'approvazione del bilancio della società deve essere convocata entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio ovvero nei limiti ed alle condizioni previste dalla legge, entro il termine massimo di centoottanta giorni, sempre dalla chiusura dell'esercizio.

34 - Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto il cinque per cento per la riserva legale, verranno distribuiti o accantonati secondo quanto stabilito dall'assemblea nella deliberazione di approvazione del bilancio.

Versamenti e Finanziamenti soci

35 - La società può acquisire dai soci versamenti in conto capitale o a fondo perduto senza obbligo di rimborso ovvero stipulare con i soci finanziamenti con obbligo di rimborso, salvo quanto disposto dall'art. 2467 c.c., anche senza corresponsione di interessi.

La società può inoltre acquisire fondi dai soci anche ad altro titolo, sempre con obbligo di rimborso, nel rispetto delle norme vigenti in materia di raccolta del risparmio presso i soci.

Scioglimento e Liquidazione

36 - Nei casi previsti dalla legge, la liquidazione della società è affidata ad un liquidatore, nominato dall'assemblea che delibererà anche in merito ai criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione, ai poteri del liquidatore ed agli atti necessari per la conservazione del valore dell'impresa.

Disposizioni applicabili

37 - Per tutto quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme del Codice Civile in tema di società a responsabilità limitata e, qualora le stesse nulla prevedano, a quelle dettate per le società per azioni.

Sixième résolution

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, décide de révoquer le mandat de l'actuel gérant.

et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôre le 31 décembre 2012, savoir:

M. Lauro Corsi, né à Castellina Marittima, Italia, le 30 octobre 1948, résident à Cologno Monzese (MI), piazza Italia n. 7, Italia.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer au susdit gérant unique tous pouvoirs pour représenter seule la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, Luxembourg, 10, rue Schrobbilgen,

tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Neuvième résolution

L'assemblée décident de soumettre les résolutions 4 à 8 prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan, au plus tard le 31 juillet 2010.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J.P. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 mai 2010, LAC/2010/21338: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056172/465.

(100070630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

COOPERATIONS, Société coopérative.

Siège social: L-9538 Wiltz, 10, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 101.612.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANSEN Josée

Présidente

Référence de publication: 2010055722/11.

(100056764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Melia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.086.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 décembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2010, relation LAC/2010/751, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux seront entreposés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010055723/19.

(100056369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 avril 2010 à 11 heures au siège social que:

1. Mme Béatrice Niedercorn, Mme Colette Wohl et M. Alfonso Garcia, demeurant au 5, bd Royal à L-2449 Luxembourg sont nommées administrateur avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale de 2015;

2. la Fiduciaire Jean-Marc Faber et Cie Sàrl, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2015;

3. le siège social est transféré au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010055726/18.

(100056445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 90.234.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 octobre 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de leur poste d'administrateur des sociétés FUNDIDEA INC ayant son siège au 25, Greystone Manor USA Lewes DELAWARE et FUNDAVIEW INC ayant son siège au 25, Greystone Manor USA Lewes DELAWARE

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société KIONA HOLDINGS LIMITED, ayant son siège à 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055926/17.

(100057264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

SMIM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.877.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2010, le siège social de la société est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour SMIM EUROPE SA

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010055727/15.

(100056286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 37.799.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 20 avril 2010

1) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010;

- Monsieur Markus Ruetimann, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Finbarr Browne, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Christian Cano, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Noel Fessey, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Gary Janaway, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Marco Zwick, en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Monsieur Markus RUETIMANN, administrateur, avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, GB-EC2V 7QA Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Finbarr BROWNE, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Christian CANO, administrateur, avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, GB-EC2V 7QA Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Noel FESSEY, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Gary JANAWAY, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Marco ZWICK, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a également décidé de renouveler le mandat de la personne suivante jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., société agissant en qualité de réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 avril 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010055911/39.

(100057047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Stone Cross Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.015.

—
EXTRAIT

Il est noté que les coordonnées de l'Associé de la société sont:

GCE Holdings Limited Partnership

Whiteley Chambers, Don Street

JE-JE4 9WG St Helier

Jersey

L'Associé détient 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055729/16.

(100056303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

GI Solutions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 48.734.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055823/10.

(100057259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.848,51.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 138.785.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

DATACENTER DEVELOPMENT, a public limited liability company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.526, holding 10,500 shares in the share capital of the Company, here

represented by Maître Delphine Jaugey, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, a Guernsey limited company, having its registered office at Regency Court, Glategny Esplanade, BGU-GY11VWV St Peter Port, Guernsey, with registration number 47762, holding 2,000 shares in the share capital of the Company, here represented by Maître Delphine Jaugey, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being all the shareholders of E-SHELTER DATACENTER DEVELOPMENT HOLDING S.A R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3 rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138 785, incorporated by a notarial deed drawn up on 16 May 2008 by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1485, page 71243, dated 16 June 2008 (the "Company").

The Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 3 July 2009 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial number 1532, page 73508, dated 8 August 2009.

All the shareholders of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the nominal value of the shares in the share capital of the Company from one Euro (EUR 1) to one Euro Cent (EUR 0.01) without amending the amount of the share capital of the Company, so that following such reduction of nominal value the share capital of the Company is represented by 1,250,000 shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2. Decision to increase the share capital of the Company by four thousand three hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 4,348.51) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixteen thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 16,848.51), by issuing 220,838 new A Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing A Shares, with a share premium in the amount of two hundred twenty one thousand six hundred fifty Euros twenty five Euro Cents (EUR 221,650.25) to be attached to such new A Shares, to PFB Data Centre Fund Limited and 214,013 new B Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing B Shares, with a share premium in the amount of two hundred fourteen thousand eight hundred one Euros twenty three Euro Cents (EUR 214,801.23) to be attached to such new B Shares, to Datacenter Development.

The subscription and payment for the A Shares will be made by way of a contribution in kind consisting of 1 share at nil par value held by PFB Data Centre Fund Limited in the share capital of Wycombe Investor Limited. The subscription and payment for the B Shares will be made by way of a contribution in kind consisting of 125 shares held by Datacenter Development in the share capital of e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l. having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. Decision to increase the share capital of the Company by twenty thousand Euros (EUR 20,000) from its present amount of sixteen thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 16,848.51) to thirty six thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 36,848.51) by issuing 516,375 new A Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing A Shares to PFB Data Centre Fund Limited and 1,483,625 new B Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing B Shares each to Datacenter Development.

The subscription and payment for the A Shares will be made by way of a contribution in kind consisting of part of a claim held by PFB Data Centre Fund Limited against the Company in the amount of five thousand one hundred sixty three Euros seventy five Euro Cents (EUR 5,163.75). The subscription and payment for the B Shares will be made by way of a contribution in kind consisting of part of a claim held by Datacenter Development against the Company in the amount of fourteen thousand eight hundred thirty six Euros twenty five Euro Cents (EUR 14,836.25).

4. Decision to amend articles 5.1, 5.2, 9, 10.1, 21 and 25 of the Articles, to delete article 7 and to re-number the articles (and any cross references in the articles where applicable) accordingly. After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 19 of the Articles:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the nominal value of the shares in the share capital of the Company from one Euro (EUR 1) to one Euro Cent (EUR 0.01) without amending the amount of the share capital of the Company.

As a result, the share capital of the Company is now represented by 1,250,000 shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by four thousand three hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 4,348.51) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixteen thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 16,848.51), by issuing 220,838 new A Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing A Shares, with a share premium in the amount of two hundred twenty one thousand six hundred fifty Euros twenty five Euro Cents (EUR 221,650.25) to be attached to such new A Shares, to PFB Data Centre Fund Limited and 214,013 new B Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing B Shares, with a share premium in the amount of two hundred fourteen thousand eight hundred one Euros twenty three Euro Cents (EUR 214,801.23) to be attached to such new B Shares, to Datacenter Development.

Subscriptions and Payments

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, a Guernsey limited company, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, BGU-GY11WW St Peter Port, Guernsey, with registration number 47762, here represented by Maître Delphine Jaugey, lawyer, with professional address in Luxembourg, subscribes for 220,838 new A Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each plus a share premium in the amount of two hundred twenty one thousand six hundred fifty Euros twenty five Euro Cents (EUR 221,650.25) to be attached to such new A Shares, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 1 share at nil par value held by it in the share capital of Wycombe Investor Limited, a limited company registered in Guernsey under number 51257, whose registered office is at Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1WW, for a total amount of two hundred twenty three thousand eight hundred fifty eight Euros sixty three Euro Cents (EUR 223,858.63) (the "Contribution in Kind 1").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 1 at two hundred twenty three thousand eight hundred fifty eight Euros sixty three Euro Cents (EUR 223,858.63).

DATACENTER DEVELOPMENT, a public limited liability company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.526, here represented by Maître Delphine Jaugey, lawyer, with professional address in Luxembourg, subscribes for 214,013 new B Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each plus a share premium in the amount of two hundred fourteen thousand eight hundred one Euros twenty three Euro Cents (EUR 214,801.23) to be attached to such new B Shares, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 125 shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by it in the share capital of e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 3 rue Rénert, L-2422 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.806, for a total amount of two hundred sixteen thousand nine hundred forty one Euros thirty six Euro Cents (EUR 216,941.36) (the "Contribution in Kind 2").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 2 at two hundred sixteen thousand nine hundred forty one Euros thirty six Euro Cents (EUR 216,941.36).

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by twenty thousand Euros (EUR 20,000) from its present amount of sixteen thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 16,848.51) to thirty six thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 36,848.51) by issuing 516,375 new A Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing A Shares to PFB Data Centre Fund Limited and 1,483,625 new B Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing B Shares each to Datacenter Development.

Subscriptions and Payments

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, a Guernsey limited company, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, BGU-GY11WW St Peter Port, Guernsey, with registration number 47762, here represented by Maître Delphine Jaugey, lawyer, with professional address in Luxembourg, subscribes for 516,375 new A Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of part of a claim held by PFB Data Centre Fund Limited against the Company in the amount of five thousand one hundred sixty three Euros seventy five Euro Cents (EUR 5,163.75) (the "Contribution in Kind 3").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 3 at five thousand one hundred sixty three Euros seventy five Euro Cents (EUR 5,163.75).

DATACENTER DEVELOPMENT, a public limited liability company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.526, here represented by Maître Delphine Jaugey, lawyer, with professional address in Luxembourg, subscribes for 1,483,625 new B Shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of part of a claim held by Datacenter Development against the Company in the amount of fourteen thousand eight hundred thirty six Euros twenty five Euro Cents (EUR 14,836.25) (the "Contribution in Kind 4").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 4 at fourteen thousand eight hundred thirty six Euros twenty five Euro Cents (EUR 14,836.25).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 5.1, 5.2, 9, 10.1, 21 and 25 of the Articles which shall now read as follows:

Art. 5.1.

"5. 1. The corporate capital is fixed at thirty six thousand eight hundred forty eight Euros fifty one Euro Cents (EUR 36,848.51) represented by nine hundred fifty one thousand three hundred eighty three (951,383) class A shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "A Shares") and two million seven hundred thirty three thousand four hundred sixty eight (2,733,468) class B shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "B Shares"). The holders of the A Shares are referred to as the "A Shareholders", the holders of the B Shares are referred to as the "B Shareholders" and A Shareholders and B Shareholders are together referred to as "Shareholders"."

Art. 5.2.

"5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. Subject to Article 21.3, the amount of said premium account is at the free disposal of the Company."

Art. 9.

"9.1 Subject to Articles 10, 11 and 12, the Shareholders are not permitted to transfer or otherwise encumber or create any interest in or right or claim to, their Company Securities (or to enter into any agreement or undertaking to do so) other than a transfer, encumbrance or creation of any interest in or right or claim to Companies Securities by any Shareholder to an Affiliate or another Shareholder. The transfer of the Company Securities by the B Shareholder to Investa Holding GmbH is permitted if (i) Investa Holding GmbH signs a deed of adherence to the Shareholders Agreement and (ii) following the transfer, the B Shareholder and Investa Holding GmbH shall, if being looked at jointly, have the same rights and obligations under the Articles and the Shareholders Agreement as the B Shareholder without the transfer to Investa Holding GmbH (i.e. the ratio of the Total Investment and the Investment Contribution can be freely determined by Investa Holding GmbH and the B Shareholder).

9.2 Any transfer or creation of any interest in or right or claim to Company Securities permitted under Articles 9.1, 10, 11 and 12 shall be a "Permitted Transfer".

9.3 The Shareholders agree to waive all rights of pre-emption, rights of veto and analogous rights under the Articles or otherwise for the Securities to be transferred pursuant to a Permitted Transfer.

9.4 Any restrictions on transfer of Company Securities contained in these Articles or in the Shareholders' Agreement do not apply in the event of a transfer of Company Securities (whether to a Shareholder, an Affiliate or a third party) as a result of the enforcement of a pledge granted by a Shareholder in favour of another Shareholder over Company Securities."

Art. 10.1.

"10.1 Other than a transfer of the Company Securities to an Affiliate, another Shareholder, or to Investa Holding GmbH made in accordance with Article 9.1, no Shareholder may transfer all or any part of its Company Securities prior to the expiry of a period commencing on the Completion Date and ending on the date falling three (3) years after the Completion Date (the "Lock-in Period")."

Art. 21.

"21.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

21.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, all distributions to the Shareholders shall be paid free and clear of all deductions or withholdings whatsoever, save only as may be required by law.

21.3 Any distribution to the Shareholders in their capacity as Shareholders of the Company (whether upon an Exit, by way of share capital reduction, share redemption, dividend distribution, or otherwise) shall be made in proportion to their respective shareholding in the share capital of the Company."

Art. 25.

- The definition of Investment Contributions shall now read as follows:

""Investment Contributions" means the contributions to be made by the Shareholders to the Company from time to time, whether by way of subscription for the Company Securities or by way of loan advance made by each Shareholder or by way of transfer of shares in SaundertonCo to the Company;"

- The definition of Properties shall now read as follows:

""Properties" means together the Zurich Property, Munich Property, Frankfurt Property and Saunderton Property;"

- The definition of Subsidiaries shall now read as follows:

""Subsidiaries" means together ZurichCo, Zurich AG, MunichCo, Frankfurt Co and SaundertonCo, and a Subsidiary means any of them;"

- The definition of Total Investment shall now read as follows:

""TotalInvestment" means, with respect to each Shareholder, the total amount invested in the Company and held by that Shareholder as share capital, share premium, advances under loans, excluding for the avoidance of doubt amounts paid by any Shareholder for the transfer of Shares or the assignment of debt instrument, but including amounts invested by way of the transfer of interests in SaundertonCo to the Company;"

- The definition of Distributions shall be deleted.

- Two new definitions shall be inserted in Article 25, as follows:

""SaundertonCo" means e-shelter Datacenter Development Holding II S.à.r.l, e-shelter London 1 S. à r.l, Wycombe Investor Limited, Saunderton Data Centre GP Limited, Saunderton Data Centre N1 Limited and Saunderton Data Centre LP;"

""Saunderton Property" means the land and buildings at Haw Lane, Saunderton, England as registered at HM Land Registry with freehold title absolute under title numbers BM260149, BM260150 and BM35812;"

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves to delete article 7 of the Articles and to re-number the articles (and any cross references in the articles where applicable) accordingly.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

DATACENTER DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.526, détenant 10.500 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représentée par Maître Delphine Jaugé, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, une société de Guernsey, ayant son siège social au Regency Court, Gategny Esplanade, BGU-GY11WW St Peter Port, Guernsey, ayant le numéro d'immatriculation 47762, détenant 2.000 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représentée par Maître Delphine Jaugé, avocat à la Cour, ayant son adresse

professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Etant tous les associés de E-SHELTER DATACENTER DEVELOPMENT HOLDING S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.785 constituée par un acte notarié dressé le 16 mai 2008 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1485, page 71243, en date du 6 juin 2008 (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé le 3 juillet 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publiés au Mémorial 1532, page 73508, daté du 8 août 2009.

Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales dans le capital social de la Société d'un Euro (EUR 1) à un Centime d'Euro (EUR 0,01) sans modifier le montant du capital de la Société, de manière à ce que suite à cette réduction de valeur nominale le capital social de la Société soit représenté par 1.250.000 parts sociales ayant une valeur d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cent quarante huit Euros cinquante et un Centime d'Euros (EUR 4.348,51) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à seize mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centime d'Euros (EUR 16.848,51) par l'émission de 220.838 nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales A existantes, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt et un mille six cent cinquante Euros et vingt-cinq Centimes d'Euros (EUR 221.650,25) qui sera attachée ces nouvelles Parts Sociales A, à PFB Data Centre Fund Limited, et 214.013 nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quatorze mille huit cent un Euros et vingt trois Centimes d'Euros (EUR 214.801,23) qui sera attachée ces nouvelles Parts Sociales B, à Datacenter Development.

La souscription et le paiement des Parts Sociales A se fera par voie d'apport en nature consistant en 1 action sans désignation de valeur nominale détenue par PFB Data Centre Fund Limited dans le capital social de Wycombe Investor Limited. La souscription et le paiement des Parts Sociales B se fera par voie d'apport en nature consistant en 125 parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) détenues par Datacenter Development dans le capital social de e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

3. Décision d'augmenter le capital social de la société de vingt mille Euros (EUR 20.000) de son montant actuel de seize mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centime d'Euros (EUR 16.848,51) à trente six mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centimes d'Euros (EUR 36.848,51) par l'émission de 516.375 nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales A existantes à PFB Data Centre Fund Limited et 1.483.625 nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes à Datacenter Development.

La souscription et le paiement des Parts Sociales A se fera par voie d'apport en nature consistant en une partie de la dette détenue par PFB Data Centre Fund Limited contre la Société pour un montant de cinq mille cent soixante trois Euros soixante quinze Centimes d'Euros (EUR 5.163,75). La souscription et le paiement des Parts Sociales B se fera par voie d'apport en nature consistant en une partie de la dette détenue par Datacenter Development contre la Société pour un montant de quatorze mille huit cent trente six Euros vingt cinq Centimes d'Euros (EUR 14.836,25).

4. Décision de modifier les articles 5.1, 5.2, 9, 10.1, 21 et 25 des Statuts, de supprimer l'article 7 et de renuméroter les articles (ainsi que les renvois dans les articles, là où applicable) en conséquence.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'article 19 des statuts de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire la valeur nominale des parts sociales dans le capital social de la Société d'un Euro (EUR 1) à un Centime d'Euro (EUR 0,01) sans modifier le montant du capital de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est désormais représenté par 1.250.000 parts sociales ayant une valeur d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cent quarante huit Euros cinquante et un Centime d'Euros (EUR 4.348,51) de son montant actuel de

douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à seize mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centime d'Euros (EUR 16.848,51) par l'émission de 220.838 nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales A existantes, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt et un mille six cent cinquante Euros et vingt-cinq Centimes d'Euros (EUR 221.650,25) qui sera attachée ces nouvelles Parts Sociales A, à PFB Data Centre Fund Limited, et 214.013 nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quatorze mille huit cent un Euros et vingt trois Centimes d'Euros (EUR 214.801,23) qui sera attachée ces nouvelles Parts Sociales B, à Datacenter Development.

Souscriptions et paiements

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, une société de Guernsey, ayant son siège social au Regency Court, Gategny Esplanade, BGU-GY11 WW St Peter Port, Guernsey, avec le numéro d'enregistrement 47762, ici représentée par Maître Delphine Jaughey, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, souscrit à 220.838 nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et avec une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt-et-un mille six cent cinquante Euros et vingt-cinq Centimes d'Euros (EUR 221.650,25) qui sera attachée à ces nouvelles Parts Sociales A, qui ont été entièrement payées par voie d'apport en nature consistant en 1 action sans désignation de valeur nominale détenue par elle dans le capital social de Wycombe Investor Limited, une société inscrite à Guernsey sous le numéro 51257, ayant son siège social au Regency Court, Gategny Espanade, BGU-GY11WW St Peter Port, pour un montant total de deux cent vingt-trois mille huit cent cinquante-huit Euros et soixante trois Centimes d'Euros (EUR 223.858,63) ("Apport en Nature 1").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société et présenté au notaire que le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 1 à deux cent vingt-trois mille huit cent cinquante-huit Euros et soixante trois Centimes d'Euros (EUR 223.858,63).

DATACENTER DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.526, ici représentée par Maître Delphine Jaughey, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, souscrit à 214.013 nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quatorze mille huit cent un Euros et vingt trois Centimes d'Euros (EUR 214.801,23) qui sera attachée à ces nouvelles Parts Sociales B, qui ont été entièrement payées par voie d'apport en nature consistant en 125 parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune détenues par elle dans le capital social de e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.806, pour un montant total de deux cent seize mille neuf cent quarante et un Euros et trente six Centimes d'Euros (EUR 216.941,36) ("Apport en Nature 2").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société et présenté au notaire que le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 2 à deux cent seize mille neuf cent quarante et un Euros et trente six Centimes d'Euros (EUR 216.941,36).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la société de vingt mille Euros (EUR 20.000) de son montant actuel de seize mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centime d'Euros (EUR 16.848,51) à trente six mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centimes d'Euros (EUR 36.848,51) par l'émission de 516.375 nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales A existantes à PFB Data Centre Fund Limited et 1.483.625 nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes à Datacenter Development.

Souscriptions et paiements

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, une société de Guernsey, ayant son siège social au Regency Court, Gategny Esplanade, BGU-GY11WW St Peter Port, Guernsey, avec le numéro d'enregistrement 47762, ici représentée par Maître Delphine Jaughey, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, souscrit à 516.375 nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été entièrement payées par voie d'apport en nature consistant en une partie de la dette détenue par PFB Data Centre Fund Limited contre la Société pour un montant total de cinq mille cent soixante trois Euros soixante quinze Centimes d'Euros (EUR 5.163,75) ("Apport en Nature 3").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société et présenté au notaire que le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 3 à cinq mille cent soixante trois Euros soixante quinze Centimes d'Euros (EUR 5.163,75).

DATACENTER DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.526, ici représentée par Maître Delphine Jaughey, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, souscrit à 1.483.625 nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été entièrement payées par voie d'apport en nature consistant en une partie de la dette détenue par Datacenter Development contre la Société pour un montant de quatorze mille huit cent trente six Euros vingt cinq Centimes d'Euros (EUR 14.836,25) (l'Apport en Nature 4").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société et présenté au notaire que le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 4 à quatorze mille huit cent trente six Euros vingt cinq Centimes d'Euros (EUR 14.836,25).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 5.1, 5.2, 9, 10.1, 21 et 25 des Statuts, qui seront dorénavant lus comme suit:

Art. 5.1.

"5.1 Le capital social est fixé à trente six mille huit cent quarante huit Euros cinquante et un Centimes d'Euros (EUR 36.848,51) représenté par neuf cent cinquante et un mille trois cent quatre vingt trois (951.383) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A") et deux millions sept cent trente trois mille quatre cent soixante huit (2.733.468) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales B"). Les détenteurs de Parts Sociales A sont définis ci-après en tant qu'"Associés A", Les détenteurs de Parts Sociales B sont définis ci-après en tant qu'"Associés B", et les Associés A et les Associés B sont définis ci-après en tant qu'"Associés".

Art. 5.2.

"5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Sous réserve de l'Article 21.3, le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de la Société."

Art. 9.

"9.1 Sous réserve des Articles 10, 11 et 12, les Associés ne peuvent pas transférer ou créer une charge d'une quelconque manière ou créer un intérêt, un droit ou une revendication aux Titres de la Société (ou de conclure un contrat ou engagement dans ce sens) autre qu'un transfert, la création d'une charge ou la création d'un intérêt, droit ou revendication aux Titres de la Société par un Associé à un Affilié ou à un autre Associé. Le transfert des Titres de la Société par l'Associé B à Investa Holding GmbH est autorisé si (i) Investa Holding GmbH signe un contrat d'adhésion au Pacte d'Associés et (ii) suivant le transfert, l'Associé B et Investa Holding GmbH devront, s'ils sont envisagés conjointement, avoir les mêmes droits et obligations découlant des Statuts et du Pacte d'Associés que l'Associé B sans le transfert à Investa Holding GmbH (autrement dit, le ratio de l'Investissement Total et l'Apport d'Investissement peut être librement déterminé par Investa Holding GmbH et l'Associé B).

9.2 Tout transfert ou création d'intérêt ou droit ou revendication à des Titres de la Société autorisé en vertu des Articles 9.1, 10, 11 et 12 sera considéré comme un "Transfert Autorisé".

9.3 Les Associés acceptent de renoncer à tous droits de pré-emption, droits de véto et droits analogues en vertu des Statuts ou autrement pour les Titres devant être transférés en vertu d'un Transfert Autorisé.

9.4 Toutes restrictions de transfert des Titres de la Société contenues dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Associés ne s'appliquent pas en cas de transfert de Titres de la Société résultant de la réalisation d'un gage donné par un Associé à un autre Associé sur des Titres de la Société."

Art. 10.1.

"10.1 Sauf en cas de transfert de Titres de la Société à un Affilié, un autre Associé ou à Investa Holding GmbH effectué conformément à l'Article 9.1, aucun Associé ne peut transférer tout ou partie de ses Titres de la Société avant l'expiration d'une période commençant à la Date de Réalisation et terminant à la date tombant trois (3) années après la Date de Réalisation (la "Période de Blocage")."

Art. 21.

"21.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

21.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, toutes distributions devront être payées libres de toutes déductions ou retenues, sauf si exigé par la loi.

21.3 Toutes distributions aux Associés en leur qualité d'Associés de la Société (en cas de Sortie, par voie de réduction de capital social, rachat de parts sociales, distribution de dividendes ou autre) devront être faites en proportion de leur participation respective dans le capital social de la Société."

Art. 25.

- La définition d'Apports d'Investissement sera dorénavant lue comme suit:

""Apports d'Investissement" signifie les apports devant être effectués par les Associés à la Société de temps à autre, soit par le biais de souscription pour des Titres de la Société ou par le biais d'avance de prêt effectuée par chaque Associé ou par transfert de parts sociales dans SaundertonCo à la Société;"

- La définition de Propriétés sera dorénavant lue comme suit:

""Propriétés" signifie conjointement la Propriété de Zurich, la Propriété de Munich, la Propriété de Frankfurt et la Propriété de Saunderton;"

- La définition de Filiales sera dorénavant lue comme suit:

""Filiales" signifie ensemble ZurichCo, Zurich AG, MunichCo, FrankfurtCo et SaundertonCo, et une Filiale signifie individuellement chacune d'entre elles;"

- La définition d'Investissement Total sera dorénavant lue comme suit:

""Investissement Total" signifie, en rapport avec chacun des Associés, le montant total investi dans la Société et détenu par cet Associé comme capital social, prime d'émission, avances de prêts, excluant pour éviter tout doute, les montants payés par tout Associé pour le transfert des Parts Sociales ou la cession d'instrument de dette mais incluant les montants investis par le biais du transfert de parts sociales dans SaundertonCo à la Société;"

- La définition de Distributions est supprimée.

- Deux nouvelles définitions sont insérées dans l'Article 25, comme suit:

""SaundertonCo" signifie e-shelter Datacenter Development Holding II S.à.r.l., e-shelter London 1 S. à r.l. Wycombe Investor Limited, Saunderton Data Centre GP Limited, Saunderton Data Centre N1 Limited et Saunderton Data Centre LP;"

""Propriété de Saunderton" signifie le terrain et les immeubles situés à Haw Lane, Saunderton, Angleterre, enregistrés au Registre Foncier de Sa Majesté en pleine propriété sous les numéros de titres BM260149, BM260150 et BM35812;"

L'assemblée générale des associés décide en outre de supprimer l'article 7 des Statuts et de renuméroter les articles (ainsi que les renvois dans les articles, là où applicable) en conséquence.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jaugey, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055942/449.

(100056860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.877.

La liste des signatures autorisées a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48 Blvd G. -D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010055733/13.

(100056448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 38.932.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

GUINEU INVERSIO S.A.

Société Anonyme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055820/14.

(100057383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Guillaume Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 65.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055821/10.

(100057094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

G.B. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.761.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée G.B. INVESTMENT S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 89.761, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C n°1747 du 7 décembre 2002.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 15 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Mr Marco STERZI, conseil économique indépendant, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Marco STERZI, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.-Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société

3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les 365.000 actions en circulation, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

Première résolution

Mme Francesca DOCCHIO, employée privée, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg

nommée commissaire vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, né à Milan, le 10 novembre 1964, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI précité, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

Sixième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société G.B. INVESTMENT S.A. , qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. STERZI, C. DEMARINIS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2010, LAC/2010/12866: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010055827/84.

(100056797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Galerie Pascal Bello, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.597.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le six avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Monsieur Pascal Bello, chef d'entreprises, né le 23 mars 1964 à Belfort (France), demeurant à F-88400 Gérardmer, 16, Chemin de la Pépinières.

2. Madame Armelle Poutier, galeriste, née à Sainte Gemmes d'Andigne (France), le 29 décembre 1964, demeurant à L-8023 Strassen, 13, rue des Anémones.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de tableaux d'art moderne et contemporain. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Galerie Pascal Bello.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1) Mr Pascal Bello, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| 2) Mme Armelle Poutier, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1500.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un seul gérant.
2. Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal Bello, précité, lequel peut, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, engager la société par sa seule signature.
3. La société a son siège à Luxembourg, 74, Avenue Gaston Diderich

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. BELLO, A. POUTIER, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 avril 2010, LAC/2010/15334: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2010055818/104.

(100056794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

A l'attention du Conseil d'Administration

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur de la société Blue Danube Fund avec effet au 12 Juin 2009.

Le 12 Juin 2009.

Stephen Robert Cochrane.

Référence de publication: 2010055734/11.

(100056489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

A l'attention du Conseil d'Administration

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur de la société Blue Danube Fund avec effet au 18 Septembre 2009.

Le 18 Septembre 2009.

John Richard Seaman.

Référence de publication: 2010055735/11.

(100056491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 12 avril 2010 que 80 parts sociales ordinaires de catégorie A ont été rachetées par la Société puis annulées.

Dès lors, depuis le 12 avril 2010, les 4 706 723 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

| Associés | Adresse | Numéro d'enregistrement | Nombre de parts |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------------------|
| Harbor Bermuda LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 838 | 268 classe A |
| LBPOL Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 831 | 953 classe B |
| Serico Bermuda LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 987 | 61 002 classe C |
| Ippocrate Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 035 | 4 917 classe D |
| Poseidon Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 034 | 481 classe E |
| Linco Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 695 | 142 classe G |
| William Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 769 | 5 313 classe H |
| Le Provençal Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 893 | 337 classe I, 75 classe X |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--------|--------------------|
| Sierra Blanca Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 811 | 40 classe J |
| Angel City Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 771 | 79 classe K |
| William II Bermuda Holding LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 357 | 1 895 classe L |
| Lion Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 888 | 537 classe M |
| Gracechurch Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 354 | 172 classe N |
| Neptune Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 628 | 4 568 561 classe O |
| Cannon Bridge Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 644 | 2 730 classe P |
| Segovia Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 005 | 3 972 classe Q |
| Zoliborz Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 212 | 42 772 classe R |
| Adam Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 148 | 94 classe S |
| Duna Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 033 | 493 classe T |
| Goodwater Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 455 | 600 classe W |
| MC&S Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 682 | 4 052 classe Y |
| Fox Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 428 | 5 238 classe Z |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

M. Michael Denny

Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2010055742/64.

(100056517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

SOGEVA S.A., SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.485.

L'an deux mille dix, le trente et un mars,

pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A.", en abrégé "SOGEVA S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.485, constituée suivant acte notarié en date du 17 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 892 du 10 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2514 du 24 décembre 2009 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Dominique Laval, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Échange des trente six mille (36.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale, contre trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles sont entièrement libérées.

2. Pour le cas où le point 1) de l'ordre du jour serait adopté par l'Assemblée Générale, augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante mille euros (€ 360.000) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (€ 900.000) à un million deux cent soixante mille euros (€ 1.260.000) par la création de cent quarante-quatre mille (144.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à émettre au pair, soit au prix de deux euros et cinquante cents (€ 2,50) par action nouvelle, avec une prime d'émission de vingt sept euros et vingt cents (€ 27,20) par action nouvelle. Ces actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Si l'augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le capital ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions recueillies.

3. Souscription et libération en espèces.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société à la suite des résolutions prises ci-dessus.

5. Pouvoirs à Monsieur Dominique Laval afin de modifier le registre des actionnaires.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'échanger les trente-six mille (36.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, soit dix actions nouvelles pour 1 action ancienne.

Les nouvelles actions sont attribuées aux actionnaires actuels au pro rata de leur participations dans le capital de la Société.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que:

- les actionnaires minoritaires ont renoncé à participer à l'augmentation de capital tel que prévue au point 2 de l'ordre du jour ci-dessus;

- l'actionnaire majoritaire LUXUNION S.A. participe à la prédite augmentation de capital au prorata de sa participation actuelle dans le capital social de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de n'augmenter le capital social de la Société qu'à concurrence de deux cent quinze mille quarante euros (EUR 215.040) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000), représenté par trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à un million cent quinze mille et quarante euros (EUR 1.115.040) par l'émission de quatre-vingt-six mille seize (86.016) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Les actionnaires minoritaires prénommés, tous ici présents ou représentés par Monsieur Dominique Laval, prénommé, en vertu de cinq procurations sous seing privé données les 23, 24, 25, 26 et 29 mars 2010,

ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les quatre-vingt-six mille seize (86.016) actions nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire LUXUNION S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.906,

ici représentée par Monsieur Dominique Laval, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2010,
pour un prix total de deux millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent soixante-quinze euros et vingt centimes (EUR 2.554.675,20), dont deux cent quinze mille quarante euros (EUR 215.040) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit deux millions trois cent trente-neuf mille six cent trente-cinq euros et vingt centimes (EUR 2.339.635,20) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Toutes les quatre-vingt-six mille seize (86.016) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent soixante-quinze euros et vingt centimes euros (EUR 2.554.675,20) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent quinze mille et quarante euros (EUR 1.115.040) représenté par quatre cent quarante-six mille seize (446.016) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Dominique Laval afin de mettre le registre des actionnaires de la Société en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LAVAL, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC / 2010 / 14866. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010055813/106.

(100057173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

BMS SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.225.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 20 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la société

Résolution 5

"L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Eric Chinchon en tant qu'administrateur et président du Conseil d'administration avec effet au 26 octobre 2009 en remplacement de Monsieur Frank Noël.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Chinchon, président, Messieurs Renaud Berger et Julien Bonjour, administrateurs, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011."

Résolution 6

"L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011."

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010056662/20.

(100057182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.